



Procès-verbal n°5 Séance du 31 mai 2021 à 20h15

L'an deux-mil-vingt-et-un, le trente-et-un mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Eric HAUER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 ; Pouvoirs : 00 ; Absent : 03

Présents :

Mesdames Sandra BELMONTE, Odile GILLET, Diane ROGER, Carole FERRE, Annick GIRARD ;
Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Sébastien CHAVENEAU, Bertrand GAUBICHER, Romain MITTEAU, Christian BEAUDIN, Xavier LECOMTE ;

Absent : Monsieur Jordan CHASTAGNET, Olivier HURIER, Joël SOUCHET ;

Christian BEAUDIN est désigné secrétaire de séance.

La séance n'est pas à huis clos. Cependant, comme le stipule la loi (document joint), la réunion se déroulant pendant les horaires de couvre-feu, aucun public ne peut y assister.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance peut débiter.

1 – Approbation Procès-verbaux n° 4 Délibération 2021-05-02

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal n° 4.

Après délibération, le conseil municipal adopte, à 11 voix pour et 1 abstentions (C. BEAUDIN), le procès-verbal n°4.

2 – Délégation du Maire : définir les conditions de l'exercice du droit de préemption urbain Délibération 2021-05-01

En date du 26 avril 2021, le Maire a reçu un courrier de la Préfecture l'informant que la délégation du Maire, votée lors du conseil municipal du 26 mars, n'était pas assez détaillée pour l'exercice du droit de préemption urbain.

Le Maire propose de rajouter les zones urbaines aux articles 15, 21 et 22.

Après délibération, le conseil municipal, vote pour à l'unanimité.

3 – Définir la liste de proposition des membres de la Commission Communale des Impôts Directs Délibération 2021-05-03

Comme à chaque renouvellement de l'équipe municipale, il convient de nommer des membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

24 personnes doivent être désignées par le Conseil Municipal et proposées à la Direction Régionale des Finances Publiques.

La DRFIP sélectionnera 12 membres qui siègeront à la CCID.

Le Maire demande s'il y a des volontaires au sein du conseil municipal. C. BEAUDIN et S. CHAVENEAU se proposent.

Les autres personnes proposées sont : Jean-Claude GAGNEPAIN, Jason AUGUSTO, Sandra BELMONTE, Stéphane VEDRINES, Jean-Pierre CAPRI, Jackie AUGUSTO, Jordan CHASTAGNET.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette liste à l'unanimité de ses membres présents.

4 – Budget eau/assainissement : Amortissement des compteurs de sectorisation Délibération 2021-05-04

Suite à l'installation des compteurs de sectorisation, il convient de mettre en place l'amortissement.

Pour ce type de matériel il est conseillé un amortissement entre 4 et 8 ans.

Le Maire propose aux conseillers un amortissement sur 8 années pour amoindrir les échéances.

C. BEAUDIN demande à combien s'élèverait l'annualité ? La secrétaire de mairie répond environ 2 500 € mais après vérification l'annualité s'élève plutôt aux environs de 8 000 €.

Il est spécifié que les amortissements servent à rentabiliser la dépense pour renouveler le matériel au moment voulu.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte un amortissement sur 8 années.

5 – Ancien local salon de coiffure

Le Maire donne la parole à B. GAUBICHER, conseiller qui assure le suivi de ce dossier.

B. GAUBICHER rappelle l'historique : Une orthophoniste souhaite s'installer à Vannes-sur-Cosson. Le local de l'ancien salon de coiffure lui a été proposé à la location. Elle n'est toujours par certaine de pouvoir réaliser son projet et le saura dans le courant du mois de juillet.

A. GIRARD demande si cette dame est diplômée ? Il lui est répondu que oui.

B. GAUBICHER précise que quelques petits travaux sont nécessaires pour aménager le local.

A. GIRARD précise qu'il est important de bien insonoriser la salle de consultation. Des discussions se déroulent autour de ce sujet. Tout le monde est d'accord pour réaliser une cloison spécifique. Un arrangement va être proposé à la locataire pour le financement des travaux.

Le Maire soumet l'idée de lui proposer un loyer à 300 €. B. GAUBICHER précise qu'elle accepterait ce tarif.

B. GAUBICHER informe qu'elle préférerait commencer à exercer rapidement après son installation à Vannes. Il faudra donc bien estimer le temps de travaux et de nettoyage.

S. VEDRINES ajoute que, lors du précédent conseil municipal, il a été évoqué une gratuité d'un ou deux mois de loyer en contre partie des travaux. Tous les détails seront notés dans le bail.

Une délibération fixant les modalités sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

6 – Création d'une commission scolaire/périscolaire

Délibération 2021-05-05

Afin de gérer au mieux les affaires scolaire et périscolaire (relation avec l'école, garderie,...) le Maire propose la création d'une commission spéciale.

Il demande s'il y a des volontaires pour faire partie de cette commission.

S. CHAVENEAU, S. BELMONTE, B. GAUBICHER, O. GILLET et D. ROGER se proposent.

Après délibération, la création de la commission scolaire/périscolaire est acceptée à l'unanimité des membres présents.

7 – Grand gîte : date de réouverture à la location

Délibération 2021-05-06

Le Maire rappelle que Mme Babef quitte le grand gîte les 6-7 juin 2021.

La question de la remise en location du grand gîte se pose. Un état des lieux va être effectué pour évaluer les travaux qui devront être réalisés.

R. MITTEAU demande qui va faire l'état des lieux ? A. GIRARD précise qu'elle n'a jamais trouvé de véritable état des lieux mais seulement une liste succincte. A voir si un état des lieux complet ne se trouve pas dans les archives de la mairie.

S. VEDRINES précise qu'il semblerait que Mme BABEF se soit fait voler des choses dans le garage du gîte communal. Il propose de faire un registre pour le prêt des clefs à la mairie. Le Maire lui répond qu'il y en a déjà un et qu'il est bien suivi.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a déjà des demandes pour la location du grand gîte, pour la fin du mois de juin et mi-août. En août, la location concerne les deux gîtes.

La date de remise en location dépendra de l'ampleur des travaux.

S. CHAVENEAU précise qu'il va y avoir beaucoup de travaux à faire par les employés communaux cet été (local ancien salon de coiffure, école, gîte...).

S. BELMONTE demande qu'elle sera la tarification pour la réouverture ? A. GIRARD lui répond que tout doit être revu car les derniers tarifs datent d'il y a 6 ans. Il faut voir ce que préconise Gîtes de France lors de leur passage.

C. BEAUDIN demande s'il y a la possibilité d'encaisser le loyer sans régie ? Le Maire lui répond que oui s'il y a l'émission d'une facture.

Certains conseillers municipaux émettent l'idée d'une gestion location sans s'affilier à Gîtes de France. Le Maire les informe qu'il faudra revoir les contrats de location si la commune décide d'une location sans gestion par gîtes de France.

C. BEAUDIN demande s'il faut absolument une délibération pour définir les tarifs ou si la gestion rentre dans les délégations du Maire ? Le Maire lui répond qu'une délibération doit être prise.

B. GAUBICHER précise qu'il faudra bien revoir tous les détails tarifaires comme pour le petit gîte.

Les conseillers municipaux se mettent d'accord pour voter un tarif pour la location du mois de juin et de revoir le reste lors d'une prochaine réunion.

Ils consultent différents sites internet pour comparer les prix des gîtes.

Ils précisent que le gîte ne sera pas en parfait état et qu'il faut en tenir compte dans le tarif proposé.

Le Maire propose un tarif pour 2 nuits à 250 €.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, acceptent ce tarif de 250 € pour deux nuitées.

8 – Informations diverses

- Point sur les finances : Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune est sous tutelle financière. Il a rencontré la semaine dernière le magistrat instructeur en charge du dossier ainsi que deux personnes vérificatrices. Ils demandent des justifications ainsi que des informations pour proposer au Préfet un nouveau budget.

Il précise qu'une subvention, pour les travaux de réhabilitation du petit gîte, est en attente de versement mais que la commune ne la percevra pas en totalité car il y a une erreur dans le paiement des factures. Celles-ci ont été payées en fonctionnement au lieu de l'investissement.

La Chambre Régionale des Comptes dispose d'un mois pour finaliser un budget et le soumettre au Préfet. Le Maire précise que les membres de la CRC ont qualifié le dossier de Vannes-sur-Cosson de « cas d'école » car le budget proposé par cette municipalité était déjà au plus proche des possibilités. Le Maire indique que les heures supplémentaires des employés municipaux ne seront plus payées et qu'il n'y aura peut-être pas de prime de fin d'année.

S. CHAVENEAU demande s'il y a la possibilité de leur demander de rechercher pourquoi la commune en ait arrivée là ? S. VEDRINES lui répond que le magistrat a bien indiqué qu'il était là juste pour mettre le budget en équilibre.

S. VEDRINES précise que les membres de la CRC ont certifié que toutes les dépenses engagées (remplacement des ordinateurs du secrétariat, mise aux normes des rampants du plateau surélevé) peuvent être finalisés.

Le Maire ajoute que l'abribus et les jeux de Bagatelle vont être réparés. L'agent communal a fait estimer le coût d'une réparation. Il s'élève aux environs de 70 € HT. Mme DAMPRUNT, trésorière municipale, a accepté cette dépense.

Le Maire informe que la CRC va diminuer les budgets ENS et laisse 12 000 € en investissement et 16 000 € en fonctionnement. Ce qui représente l'avance déjà perçue de la part du Conseil Départemental.

Avec ces montants disponibles, le Maire souhaiterait installer des jeux pour les enfants au niveau du bois proche des étangs. C. BEAUDIN lui répond que pour lui ce n'est pas dans la convention. Il faut vérifier. C. BEAUDIN ajoute que l'installation d'un parcours sensoriel en bois sera quant à lui accepté.

S. VEDRINES demande ce qui est prévu avec les pancartes indicatrices stockées depuis plusieurs mois dans le bureau du Maire. C. BEAUDIN lui répond qu'il est prévu de les installer dans les chemins créés par les pompiers mais qu'il n'y a pas d'emplacements précis définis. Il faut également voir les supports sur lesquels seront installées ces pancartes (baguettes, attaches, poteaux, ...). Les emplacements doivent être décidés au fur et à mesure. Il était prévu 2 jours de travail avec les agents communaux. Des pancartes doivent être ajoutées dans l'observatoire ainsi que des plans des chemins pédagogiques.

R. MITTEAU précise qu'un plan est déjà en place dans le bois boulette avec beaucoup de détails. C. BEAUDIN affirme que c'était prévu de le remettre à jour.

- Informations inscriptions scolaire : tous les documents concernant les transports scolaires, la cantine, l'inscription à l'école ainsi que l'inscription à la garderie sont disponibles sur le site internet de la commune ainsi qu'à la mairie.

Le Maire informe que 8 inscriptions à l'école ont été reçues en mairie de Vannes-sur-Cosson et déposées à l'école d'Isdes.

S. CHAVENEAU précise que Mme PIDOT, directrice de l'école maternelle d'Isdes, avait une liste de futurs enfants mais n'a pas encore reçu toutes les inscriptions.

Le Maire ajoute que chaque dossier est reçu en mairie, validé par le Maire et envoyé à l'école pour finalisation de l'inscription.

D. ROGER demande s'il y aura plus d'enfants à Isdes et donc une ouverture de classe ? C'est une prévision mais rien n'est acté. S. CHAVENEAU explique qu'il y a plusieurs hypothèses (ouverture d'une classe, migration d'enfants à Vannes...). La décision sera prise au moment venu car l'effectif n'est toujours pas certains pour diverses raisons.

Le Maire ajoute qu'il a reçu plusieurs demandes de dérogations : une car le 1^{er} enfant de la famille est déjà scolarisé à Tigly et l'autre est un appel reçu ce jour. D. ROGER demande s'il y a des critères précis pour une acceptation ou non ? Le maire lui répond que chaque demande est étudiée et la décision prise au cas par cas.

Le Maire informe les conseillers municipaux que de nouveaux documents d'inscription pour l'école ainsi que la garderie périscolaire ont été créés. Ces documents ont une même base avec des couleurs différentes. Ils sont plus ludiques qu'auparavant et plus facile pour les familles.

S. CHAVENEAU remercie, au nom du SIRIS, les communes de Vannes et Villemurlin pour le regroupement des dossiers et l'accueil des familles au sein de leur mairie.

D. ROGER demande si le centre de loisirs du mercredi après-midi est uniquement à Villemurlin car c'est une contrainte pour certains parents. Il faudrait la possibilité d'aller ailleurs. Le Maire lui répond qu'avant 2017, le centre de loisirs était à Viglain. Mais lors du passage à la nouvelle communauté de communes, il a été décidé que l'accueil se ferait à Villemurlin. Le centre de loisirs de Viglain a été dissous.
- Berdigne-Berdogne : Mme Poullard, présidente de l'UCPS a pris contact avec le Maire. Une rencontre a lieu samedi 5 juin prochain pour décider du maintien ou non de la manifestation. Les associations, parties prenantes dans la préparation et la réalisation, sont conviées. Tous le monde pense que la manifestation sera annulée. B. GAUBICHER précise que maintenir l'animation serait une grosse erreur car il n'y a eu aucune préparation.

9 – Questions diverses

- Nouveau site Internet : B. GAUBICHER annonce avoir eu un petit peu de retard dans la bascule vers le nouveau site internet. Celle-ci devrait se faire dans les tous prochains jours.

Il informe sur la possibilité de créer de nouvelles adresses mails @vannes-sur-cosson.fr. Des adresses sont créées pour le Maire et les adjoints.

Il va mettre en place des listes d'envoi pour les envois groupés.
- Catastrophe naturelle : S. VEDRINES informe les conseillers que la commune a reçu un avis défavorable à sa demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2020. Il a pris contact avec la Préfecture du Loiret qui lui conseille de saisir le tribunal administratif. Il se charge de faire le nécessaire.
- Médecine du travail: Une infirmière de la médecine du travail est venue une journée suivre un agent municipal pour adapter son poste à son handicap. Le Maire l'a reçu, accompagné de S. VEDRINES, pour qu'elle expose son rapport final. Il n'y a pas de gros soucis. Elle préconise l'achat de matériel plus léger et sur batterie, revoir son planning pour assouplir le travail répétitif et conseille de réaliser une formation « geste et postures ».

R. MITTEAU précise que les traitements chimiques sont toujours autorisés dans les cimetières et qu'ils sont moins pénibles physique que le désherbage manuel. Le Maire lui répond qu'une décision antérieure avait été prise de ne plus traiter.

- Rendez-vous artisans Vannois : La mairie a eu un premier contact avec les artisans du Villages afin de connaître leurs attentes. 2 d'entre-deux souhaitent installer leur entreprise sur le village et cherche un lieu pour le faire.
Dans le PLU, un seul endroit les autorise, zone AUe, au niveau de l'ancienne canche.
O. GILLET demande s'il y a la possibilité de construire à cet endroit ? Le Maire lui répond qu'il n'y a pas la possibilité de construire mais il n'est pas impossible de poser des bâtiments type algéco.
S. VEDRINES demande quels seraient leurs besoins ? R. MITTEAU lui répond qu'ils auraient besoin d'un hangar et d'un local avec vestiaires et toilettes pour les employés.
Les conseillers municipaux sont d'accord et précisent que c'est un très bon endroit mais il faut faire attention au sol.
- Camion pizza : B. GAUBICHER annonce que le pizzaïolo serait prêt à payer une petite participation pour son emplacement du jeudi soir. (environ 20 € par mois)
- Elections Départementales et Régionales : Le Maire indique qu'il manque des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin prochain.
S. BELMONTE émet l'idée de réduire le nombre de créneaux en augmentant le temps de présence pour baisser le besoin d'assesseurs.
- Bureau du Maire : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à Mr ROUSSE LACORDAIRE ce qu'il désire faire de son mobilier personnel. Mr ROUSSE LACORDAIRE A répondu par mail. Le Maire procède à la lecture de sa réponse. S. VEDRINES informe avoir regardé les prix de bureau d'occasion. C. FERRE propose de faire don d'un bureau qu'elle possède. Une réponse sera faite à Mr ROUSSE LACORDAIRE.

La séance est clôturée à 22h15.